



DU¹⁰
EDITION
PERCUSSION
— 2018 —

RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours International de Composition

à l'occasion de la 10^{ième} édition de l'International Percussion Competition Luxembourg

PRÉFACE

Veillez trouver ci-joint le règlement officiel, ainsi que le formulaire de candidature du Concours de Composition pour duo de percussion, organisé par l'International Percussion Competition Luxembourg (IPCL). Nous vous prions de lire très attentivement les paragraphes suivants et, en cas d'intérêt, de remplir le formulaire de candidature et de le renvoyer ensemble avec les documents nécessaires au Bureau du Concours. Veuillez tenir vos correspondances dans les langues officielles du Concours, à savoir en français, en allemand ou en anglais.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque participant accepte par sa candidature le présent règlement dans toutes ses dispositions, le texte français faisant foi. Pour tout litige, seul le Tribunal de Luxembourg est compétent.

OEUVRE

Le sujet du Concours de Composition de l'International Percussion Competition Luxembourg (IPCL) est une oeuvre pour duo de percussion.

Durée de la pièce : 7-8 minutes

Instruments proposés :

- Marimbas, xylophones, vibraphones, Glockenspiels, timbales
- Caisses claires, bongos, tomtoms, grosses caisses
- Templeblocs, woodblocs, claves
- Cymbales suspendues, hihat, 1-2 tamtams/gongs, triangles

L'utilisation de l'électronique n'est pas autorisée.

Le jury du Concours aura à sélectionner en juin 2017 la composition lauréate qui sera le morceau imposé de l'épreuve éliminatoire du Concours IPCL 2018 dédié aux duos de percussion et organisé par l'International Percussion Competition Luxembourg du 10 au 18 février 2018.

PRÉSENTATION DE L'OEUVRE

Elle doit impérativement être présentée en partition complète. La partition peut être manuscrite ou éditée électroniquement, mais doit être parfaitement lisible.

Aucune indication d'identité du compositeur ne doit figurer sur l'oeuvre, le candidat devant demeurer anonyme pour le jury. Le titre de l'oeuvre figurant sur la partition musicale doit être indiqué sur l'enveloppe (voir sous «modalités d'inscription»).

Les indications à caractère musical sont mentionnées en anglais ou en italien. Le compositeur pourra également joindre à la partition un texte de présentation de l'oeuvre.



CONDITIONS D'ADMISSION

Limite d'âge

Le Concours est ouvert aux ressortissants de tous les pays sans limite d'âge.

Délai d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au 15 mai 2017, le cachet postal faisant foi.

Modalités d'inscription

Chaque compositeur peut présenter plus d'une oeuvre au Concours en faisant une inscription séparée pour chacune d'elles.

L'envoi de l'oeuvre devra se faire obligatoirement de la manière suivante :

Mettre 3 partitions de l'oeuvre dans une enveloppe indiquant son titre.

Joindre une 2^e enveloppe cachetée contenant les informations suivantes (en français, allemand ou anglais) :

- fiche d'inscription officielle du Concours complétée (à télécharger sur www.ipcl.lu)
- un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, activités professionnelles, récompenses)
- une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, etc.)
- un document prouvant le versement de la taxe d'inscription

Sur cette 2^e enveloppe, obligatoirement cachetée, doivent être inscrits: le titre de l'oeuvre et la mention « confidentiel ».

Les deux enveloppes doivent être mises sous pli unique.

Ce pli sera adressé à l'adresse suivante :

IPCL – Concours de Composition

B.P. 406

L-2014 Luxembourg

avant le 15 mai 2017 à minuit, le cachet postal faisant foi.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception de tous les documents énumérés plus haut.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription au Concours International de Composition de l'IPCL s'élève à 20€ (vingt Euros) par oeuvre. Il devra être versé par virement au compte bancaire suivant :

Compte: IBAN LU33 0021 1506 5450 3900

Banque: Dexia-Banque Internationale à Luxembourg (BIC/SWIFT: BILLULL)

Bénéficiaire: International Percussion Competition Luxembourg a.s.b.l.

Mention: Droit d'inscription de [nom du compositeur]

Le paiement par chèque, mandat cash ou autres moyens de paiement n'est pas accepté. Les frais bancaires sont à charge du donneur d'ordre.

Dans aucun cas, le droit d'inscription n'est remboursable.

PRIX OFFICIEL

L'oeuvre lauréate est primée de 2500 € et sera jouée en création mondiale en février 2018 lors des épreuves éliminatoires publiques du Concours IPCL dédié aux duos de percussion. Un enregistrement sera fait pour les archives dudit concours. Cet enregistrement sera délivré au compositeur à des fins exclusivement promotionnelles.

JURY

La décision du jury est finale et sans appel. Du fait même de sa participation au Concours, chaque concurrent s'engage à l'accepter et à ne pas la contester.

Sont invités au jury e.a.

Wim HENDERICKX (B)

Claude LENNERS (L)

Nicolas MARTYNCIOW (F)

Roland WILTGEN (L)

Paul MOOTZ (L), président

DROITS

La (les) composition(s) soumise(s) devra/devront être libre(s) de tous droits et non-éditée(s). Elle(s) ne doit/doivent être ni exécutée(s) publiquement, diffusée(s), publiée(s), copiée(s) ou distribuée(s) de toute autre manière.

Les candidats ne sont pas autorisés à interpréter la (les) composition(s) soumise(s) pour le Concours avant les résultats annoncés par le jury, juillet 2017.

Les candidats non retenus auront la pleine propriété de leur travail et seront autorisés à jouer leur(s) composition(s) une fois la décision du jury annoncée. En revanche, le compositeur lauréat ne doit pas jouer sa composition avant le Concours IPCL dédié aux duos de percussion (février 2018).

L'oeuvre primée demeure la pleine et entière propriété de son auteur. Pourtant, celui-ci s'engage à mentionner le nom de «International Percussion Competition Luxembourg» sur tous les supports visuels et sonores faisant apparaître le titre de l'oeuvre : édition de la partition, publications de CD, DVD, livres, programmes, affiches, etc. Ainsi l'oeuvre lauréate portera la mention «Lauréat du Concours de Composition de l'International Percussion Competition Luxembourg - Edition DUO 2018».

Les envois ne sont pas retournés à leur expéditeur.